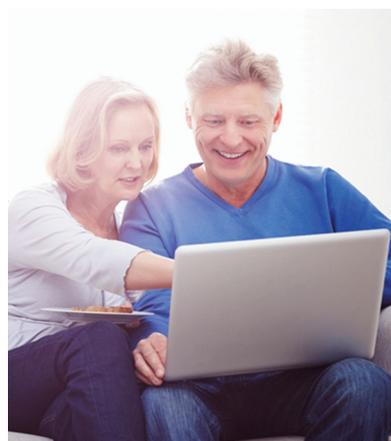


# ASSURANCE EN CAS DE MALADIES GRAVES

GUIDE DU PRODUIT  
PROTECTION MG<sup>MD</sup> ET PROTECTION MG PLUS<sup>MD</sup>  
DE L'EMPIRE VIE

PROTÉGER VOTRE STYLE DE VIE



Assurance et placements  
Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



Souffrir d'une maladie grave est dévastateur et peut entraîner de graves problèmes financiers. Une protection en cas de maladies graves contribue à protéger les assurés à différents stades de leur vie.



### JEUNES FAMILLES

De jeunes familles souhaitant obtenir rapidement une protection d'assurance en cas de maladies graves abordable afin de couvrir les paiements hypothécaires et de fournir un remplacement du revenu.



### PARENTS ET GRANDS-PARENTS

Les parents et les grands-parents recherchant une solution d'assurance pour couvrir les frais imprévus liés à la maladie en vue de préserver leurs actifs, qu'ils souhaitent léguer à leurs enfants ou petits-enfants.



### PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES

Les propriétaires de petites entreprises désirant une protection permettant de faire face aux dépenses professionnelles courantes et fournissant un financement additionnel pour l'embauche d'employés afin de demeurer productifs.



### FUTURS RETRAITÉS

Les futurs retraités cherchant une protection couvrant les frais et les traitements médicaux afin de conserver leurs économies en vue de la retraite s'ils souffraient d'une maladie grave.

Les régimes d'assurance en cas de maladies graves Protection MG et Protection MG Plus de l'Empire Vie sont conçus pour répondre aux différents besoins d'assurance en cas de maladies graves.

Que la priorité de vos clients soit une protection abordable ou une protection complète, nous pouvons les aider.

## PROTECTION MG DE L'EMPIRE VIE

Protection MG est conçue pour les personnes cherchant une protection d'assurance en cas de maladies graves de base abordable convenant à leur budget serré, ou souhaitant ajouter une protection d'assurance en cas de maladies graves à leur proposition d'assurance vie sans devoir demander une appréciation des risques médicaux.

Une solution d'assurance en cas de maladies graves, avec simplicité, rapidité et facilité

- Offre une protection de base à des taux très abordables
- Utilise les questions d'appréciation des risques d'assurance vie
- Couvre quatre des conditions graves les plus fréquentes<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Enquête sur l'assurance individuelle de la Munich Re, 2016

## PROTECTION MG PLUS DE L'EMPIRE VIE

Protection MG Plus est conçue pour les personnes voulant une protection d'assurance en cas de maladies graves complète comprenant des garanties intégrées. Ils obtiennent ainsi une tranquillité d'esprit. Ils pourraient aussi ne pas être en mesure de souscrire la Protection MG en raison de leurs antécédents médicaux familiaux.

Une solution d'assurance en cas de maladies graves complète qui contribue à protéger de votre style de vie

- Couvre 25 conditions graves
- Offre trois garanties intégrées et une option de remboursement de primes
- Permet l'ajout de garanties et d'avenants afin de créer une solution sur mesure pouvant répondre à divers besoins en assurance



## FAITS SAILLANTS

	Protection MG Plus de l'Empire Vie	Protection MG de l'Empire Vie
<b>Options de régime</b>	Protection MG Plus 10 Protection MG Plus 20 <b>nouveau</b> Protection MG Plus 75	Protection MG 10 Protection MG 20 <b>nouveau</b>
<b>Nombre de maladies couvertes</b>	25	4
<b>Options de protection</b>	Vie individuelle Vie multiple (2 assurés)	Vie individuelle
<b>Options de transformation</b>	Protection MG Plus 10 et Protection MG Plus 20 transformables en une Protection MG Plus 75 jusqu'à l'âge de 65 ans	S. O.
<b>Garanties complémentaires</b>	Exonération des primes Assurance décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants	S. O.
<b>Avenants</b>	Régimes de la Série Solution Protection MG Plus	S. O.
<b>Garanties intégrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation forfaitaire au décès de 1 000 \$</li> <li>• Prestation pour maladie ne menaçant pas la vie</li> <li>• Services de conciergerie médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation forfaitaire au décès de 1 000 \$</li> </ul>
<b>Remboursement de primes</b>	Avenant facultatif de remboursement de primes au rachat/à l'échéance	S. O.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Détails du produit</b> .....	<b>1</b>
Options de régime.....	1
Maladies couvertes.....	2
Âges d'établissement.....	3
Montants de protection .....	3
Paliers de primes.....	3
Frais de police.....	3
Modes de paiement .....	3
Tarifcation – Catégories de risque.....	3
Taux pour fumeurs .....	3
Protection d'assurance vie multiple (2 assurés) – Protection MG Plus seulement .....	3
Transformation - Protection MG Plus seulement.....	3
<b>Garanties intégrées</b> .....	<b>4</b>
Prestation payable au décès - Protection MG et Protection MG Plus .....	4
Prestation pour maladie ne menaçant pas la vie - Protection MG Plus seulement .....	4
Services de conciergerie médicale - Protection MG Plus seulement .....	4
<b>Remboursement de prime à l'échéance/au rachat</b> - Protection MG Plus seulement.....	<b>5</b>
<b>Garanties complémentaires</b> - Protection MG Plus seulement.....	<b>7</b>
Exonération des primes.....	7
Décès et mutilation accidentels .....	7
Protection vie pour enfants.....	7
Protection maladies graves pour enfants.....	8
<b>Avenants</b> - Protection MG Plus seulement.....	<b>8</b>



## DÉTAILS DU PRODUIT

### Options de régime

#### Protection MG de l'Empire Vie

Protection MG	Protection MG 20 <b>nouveau</b>
Produit d'assurance en cas de maladies graves temporaire jusqu'à l'âge de 75 ans, renouvelable tous les 10 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 10 ans.	Produit d'assurance en cas de maladies graves temporaire jusqu'à l'âge de 75 ans, renouvelable tous les 20 ans, dont les primes garanties augmentent tous les 20 ans.

#### Protection MG Plus de l'Empire Vie

Protection MG Plus 10	Protection MG Plus 20 <b>nouveau</b>	Protection MG Plus 75
Produit d'assurance en cas de maladies graves temporaire 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, renouvelable et transformable, couvrant 25 maladies graves et dont les taux de primes garantis augmentent tous les 10 ans	Produit d'assurance en cas de maladies graves temporaire 20 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, renouvelable et transformable, couvrant 25 maladies graves et dont les taux de primes garantis augmentent tous les 20 ans	Produit d'assurance en cas de maladies graves temporaire jusqu'à l'âge de 75 ans couvrant 25 maladies graves et dont les taux de primes sont garantis

# UNE PROTECTION QUI S'ADAPTE AU STYLE DE VIE DE VOS CLIENTS

## Types de protection



### Protection MG de l'Empire Vie – couvre 4 maladies graves

Accident vasculaire cérébral	Crise cardiaque
Cancer (mettant la vie en danger)	Pontage aortocoronarien

### Protection MG Plus de l'Empire Vie – couvre 25 maladies graves

Accident vasculaire cérébral	Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
Anémie aplastique	Maladie du motoneurone
Brûlures graves	Méningite purulente
Cancer (mettant la vie en danger)	Paralyse
Cécité	Perte d'autonomie
Chirurgie de l'aorte	Perte de l'usage de la parole
Coma	Perte de membres
Crise cardiaque	Pontage aortocoronarien
Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe	Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque
Démence, y compris maladie d'Alzheimer	Sclérose en plaques
Greffe d'un organe vital	Surdité
Infection au VIH contractée au travail	Tumeur cérébrale bénigne
Insuffisance rénale	

## Âges d'établissement

Protection MG		Protection MG Plus	
Protection MG 10	Protection MG 20	Protection MG Plus 10 et Protection MG Plus 75	Protection MG Plus 20
18 à 65	18 à 55	18 à 65	18 à 55

## Montants de protection

Protection MG	Protection MG Plus
De 25 000 \$ à 75 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$

## Paliers de primes

Palier	Protection MG	Protection MG Plus
1	De 25 000 \$ à 75 000 \$	Jusqu'à 99 999 \$
2	S. O.	De 100 000 \$ à 2 000 000 \$

## Frais de police

Les frais de police annuels sont de 50 \$ (0 \$ en tant qu'avenant).

## Modes de paiement

Les paiements peuvent être effectués :

- Annuellement
- Mensuellement (par débits préautorisés) avec facteur modal de 0,09

## Tarification – Catégories de risque

- Standard non-fumeur
- Standard fumeur
- Risques aggravés

## Taux pour fumeurs

Un fumeur est une personne qui a, dans les 12 derniers mois, fumé plus de 12 gros cigares ou fait usage de tout autre produit du tabac, incluant la cigarette, la cigarette électronique, le cigarillo, la pipe, le tabac à chiquer, les timbres ou la gomme à la nicotine ou les noix de bétel. L'usage du tabac comprend l'utilisation de petits cigares (d'environ le diamètre d'une cigarette).

Les utilisateurs de marijuana et de hachisch peuvent être admissibles aux taux pour non-fumeurs s'ils n'ont pas fait usage de la cigarette électronique ou d'un produit du tabac ou de la nicotine sous quelque forme au cours des 12 derniers mois.

## Protection d'assurance vie multiple (2 assurés) – Protection MG Plus seulement

L'option de protection vie multiple est offerte pour les régimes Protection MG Plus, selon un maximum de deux assurés.

## Transformation - Protection MG Plus seulement

Les Protection MG Plus 10 et Protection MG Plus 20 sont transformables jusqu'à l'âge de 65 ans de l'assuré en Protection MG Plus 75 pour le même montant de protection sans preuve d'assurabilité.



## GARANTIES INTÉGRÉES

### Prestation payable au décès - Protection MG et Protection MG Plus

L'Empire Vie versera une prestation ponctuelle de 1 000 \$ advenant que l'assuré décède de toute condition avant de devenir admissible à la prestation pour une maladie grave de la Protection MG ou de la Protection MG Plus de l'Empire Vie, sous réserve de l'approbation de la demande de prestation.

### Prestation pour maladie ne menaçant pas la vie - Protection MG Plus seulement

Par suite du diagnostic de l'une des six conditions assurées et sous réserve de l'approbation de la demande de prestation, la garantie en cas de maladie ne menaçant pas la vie sous la Protection MG Plus de l'Empire Vie fournit un montant ponctuel de 15 % du montant de protection de l'assuré.

La prestation est payable au maximum deux fois jusqu'à concurrence d'une prestation totale de 50 000 \$ pour chaque Protection MG Plus. Chaque paiement de la prestation doit être pour une maladie assurée différente en vertu de cette garantie.

Les six conditions assurées en vertu de cette garantie sont les suivantes (telles que définies dans les dispositions de la police) :

- Angioplastie coronarienne
- Cancer de la prostate
- Cancer de la thyroïde
- Cancer canalaire in situ du sein
- Leucémie lymphoïde chronique
- Mélanome malin

Le versement de la prestation pour maladie ne menaçant pas la vie NE réduit PAS la protection offerte au titre de la Protection MG Plus et n'entraîne pas sa résiliation.

### Services de conciergerie médicale - Protection MG Plus seulement

Un service non contractuel d'avis médical à distance offert sans frais additionnels avec votre Protection MG Plus seulement. L'Empire Vie est fière d'offrir des services de conciergerie médicale par l'intermédiaire de MedExtra Inc. Cette organisation canadienne, dirigée par des médecins, aide les Canadiens et les Canadiennes à gérer leurs problèmes de santé en leur fournissant les soins dont ils ont besoin pour combler les lacunes dans les soins de santé actuels au Canada.

**Éliminer le doute d'une maladie grave** - Ce service procure du soutien, de l'information et de l'encadrement afin d'accélérer le diagnostic formel de la condition assurée. Même si votre médecin ne fait que soupçonner que vous souffrez de l'une des conditions assurées, vous pouvez accéder sans frais additionnels à nos services de conciergerie médicale.

**Deuxième avis à distance** - Ce service consiste en une révision de cas complets et multidisciplinaire par les principaux spécialistes au Canada, dans les centres d'excellence aux États-Unis ou ailleurs dans le monde afin de confirmer le diagnostic ou de proposer le plan de traitement le plus récent ou des alternatives possibles.

**Gestion des soins pour les maladies graves** - Ce service fournit de l'assistance de médecins et d'infirmières de haut niveau et un appui administratif solide assurant ainsi une tranquillité d'esprit inestimable tout au long du traitement et de la période de convalescence.



## REMBOURSEMENT DE PRIMES À L'ÉCHÉANCE/AU RACHAT (PROTECTION MG PLUS SEULEMENT)

L'option du remboursement de primes à l'échéance/au rachat offre à l'assuré un pourcentage des primes dans le cadre du rachat de la Protection MG Plus s'il n'a obtenu aucune prestation pour une maladie grave. Le pourcentage atteindra 100 % à l'âge de 75 ans.

### Âges d'établissement

De 18 à 55 ans (âge au plus proche anniversaire)

### Admissibilité au remboursement de primes

- Aucune prestation pour une maladie grave versée;
- Protection en vigueur pour un minimum de 15 ans; et
- Âge tarifé de l'assuré de 60 ans ou plus.

### Primes admissibles

Le remboursement de primes est déterminé en fonction des primes admissibles suivantes :

- Primes de la protection au titre de la Protection MG Plus, y compris les surprimes médicales et les frais de police si la Protection MG Plus est le régime de base
- Primes de l'avenant de remboursement de primes
- Primes de la protection initiale transformée en une Protection MG Plus, si cette protection initiale comportait un avenant de remboursement de primes
- Primes auxquelles la société renonce en vertu de la garantie d'exonération des primes

Veuillez noter que le calcul du remboursement de primes ne prend pas en compte les primes payées pour d'autres avenants ou garanties complémentaires, les surprimes temporaires et les frais de police si la Protection MG Plus est un avenant.

## Pourcentage de remboursement de primes admissibles

Âge tarifé de l'assuré	Pourcentage
60 – 64	70 %
65 – 69	80 %
70 – 74	90 %
75	100 %

## Réduction du montant de protection (rachat partiel)

Aucun remboursement de primes ne sera versé si le rachat partiel ou complet est demandé avant le 60<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré ou avant le 15<sup>e</sup> anniversaire de la protection. Les primes utilisées pour déterminer les prestations futures seront basées sur le nouveau montant de la protection.

L'assuré recevra un versement partiel du remboursement de primes si le rachat partiel est demandé après le 60<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré ou après le 15<sup>e</sup> anniversaire de la protection. Le montant du remboursement de primes partiel est basé sur les primes payées pour le montant de protection réduit et le pourcentage du remboursement de primes admissibles décrit ci-dessus. Le calcul des prestations de remboursement de primes futures sera basé sur les primes payées à compter de la date d'effet du rachat partiel jusqu'à la date du nouveau calcul des prestations de remboursement de primes.



## **GARANTIES COMPLÉMENTAIRES (PROTECTION MG PLUS SEULEMENT)**

Veillez consulter le Sommaire des avenants et des garanties complémentaires (INS-722) pour obtenir davantage de détails sur les garanties.

### **Exonération des primes**

- Âges d'établissement : de 18 à 55 ans
- Si sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties.
- Durée de la protection si l'invalidité survient :
  - Avant 60 ans, le payeur est exonéré du paiement des primes pour la durée de l'invalidité.
  - Entre 60 et 65 ans, le payeur est exonéré du paiement des primes pour la durée de l'invalidité jusqu'à l'âge de 65 ans ou pendant deux ans, selon la période la plus longue.

### **Décès et mutilation accidentels**

- Âges d'établissement : de 18 à 55 ans
- Minimum de 10 000 \$; le maximum est le moindre des deux montants suivants : 250 000 \$ et le capital assuré total

### **Protection vie pour enfants**

- Âges d'établissement : de 18 à 60 ans pour l'assuré; de 15 jours à 17 ans pour chaque enfant assuré
- Minimum de 1 000 \$; maximum de 25 000 \$ par enfant
- La protection prend fin lorsque l'enfant atteint 21 ans.
- Avenant procurant une protection d'assurance vie à chaque enfant de la famille pour une seule prime
- Les enfants additionnels sont automatiquement assurés, sans augmentation de prime, dès qu'ils atteignent l'âge de 15 jours.

## Protection maladies graves pour enfants

- Âges d'établissement : de 18 à 55 ans pour l'assuré; de 0 à 17 ans pour chaque enfant assuré
- Avenant familial couvrant tous les enfants admissibles, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par enfant
- Protection contre 15 maladies graves :

Anomalies congénitales spécifiques	Insuffisance d'un organe vital nécessitant une greffe
Autisme	Insuffisance rénale
Cancer mettant la vie en danger	Paralysie
Cécité	Paralysie cérébrale
Diabète de type 1	Surdité
Dystrophie musculaire	Syndrome de Down (trisomie 21)
Fibrose kystique	Tumeur cérébrale bénigne
Greffe d'un organe vital	

- Les enfants naturels ou adoptés et les enfants d'un autre conjoint sont admissibles à la protection. Tous les enfants vivants feront l'objet d'une appréciation des risques au moment de l'établissement de la police. Les enfants adoptés et les enfants d'un autre conjoint font l'objet d'une appréciation des risques lorsqu'ils sont ajoutés à l'avenant.

## AVENANTS

- Régimes de la Série Solution
- Protection MG Plus

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada<sup>1</sup> et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best<sup>2</sup>. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au [www.empire.ca](http://www.empire.ca) pour obtenir plus de détails.

<sup>1</sup> *Globe and Mail Report on Business*, juin 2018, selon le revenu.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2017. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le [www.ambest.com](http://www.ambest.com).

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)

INS-1446-FR-06/18

